

81 bis rue Sainte Marie 97400 SAINT DENIS Tel : 0262. 41 22 94

Mail: cfa@osipro.re

N° OF: 98973077297

SOILIH Mohamed Ahmed 20, rue H. Foucque, logement 138 97490 Sainte-Clotilde

Soilih3398421@gmail.com 0693 49 75 34

Saint Denis, le 09 août 2022

ATTESTATION DE REUSSITE 2020/2021

Je soussignée Stéphanie SALTON directrice de centre, atteste par la présente l'inscription en formation :

Nom et prénom	SOILIH Mohamed Ahmed
Date de naissance	30/05/1996
Cursus / formation	Cycle ingénierie ESI - Expert en systèmes d'information
Diplôme préparé	Expert en systèmes d'information
Dates de formation / scolarité	Du 15/10/2020 au 15/09/2021

Fait à SAINT DENIS, le 09 août 2022

Stéphanie SALTON







RELEVE DE NOTES

Nom et prépom	Ovelo	Dato dóbut	Date de fin			
	cycle		prévue	Statut	Entreprise(s)	Responsable pédago
COULD Mobamad	-	47 140 1000				
SOILIN INIONAMED	ES	15/10/2020	30/09/2022	C d'Appr	SAAS Partner	Till Calletiv

Unité	Module enseignement	Notes	Coef	ECTS
UE1 - Syst	UE1 – Systèmes et Réseaux		20	16/20
SRE07	Administration d'une infrastructure de virtualisation des bureaux Windows (Microsoft VDI)		4	
SRE08	Sécurité des réseaux	16,10	4	
SRE09	Configurer, gérer et dépanner un serveur de messagerie et mettre en œuvre des outils collaboratifs	13,50	4	
SRE10	Commutation de réseau local et réseau local sans fil CCNA3	12,65	4	
SRE11	Technologies WAN - CCNA4	18,27	4	
UE2 - Génie logiciel	e logiciel		20	8/20
9079	Administration de Microsoft SQL Server	00'6	4	
GL07	Administration de base de données Oracle		4	
GL08	Perfectionnement à la programmation évènementielle C#		4	
GL09	Programmation web : PHP5 orienté objet	19,00	4	
GL10	Perfectionnement à la programmation JAVA		4	
JE3 - Comr	UE3 - Communication d'entreprise et gestion de projet	11,00	00	8/8
CGP03	Communication et gestion d'entreprise	10,00	4	
CGP04	Méthodologie de conception de systèmes : UML	12,00	4	
JES - Proje	UE5 - Projet technique		12	12/12

PT01	Projet professionnel	14	12	
UE7 – Sécu	UE7 – Sécurité des systèmes d'information		12	9/12
SSI01	Cisco CCNA Security – Sécurité avancée de l'infrastructure réseaux	16,20	9	
SSI02	Plan de reprise / Gestion des risques		8	
SSI03	Virtualisation des serveurs	12,20	8	
UE8 – Infor	UE8 – Informatique décisionnelle		6	6/9
ID01	Optimisation des bases de données		3	
ID02	Initiation mise en œuvre d'entrepôts de données	13,00	3	
1003	Datamining : Initiation aux techniques d'explorations de données	10,88	8	
UE9 - Mana	UE9 – Management des systèmes d'information		39	9/39
MSI01	Stratégie et Management du SI	15,00	m	
MSI02	ITIL / Audit informatique	12,00	æ	
MSI03	Les E.R.P. (Enterprise Resource Planning)	10,60	3	
MSI04	Suivi de projet		3	
MSI04	Mémoire de projet		6	
EP01	Evaluation en milieu professionnel		6	
EP02	Mémoire de stage		6	

	ECTS		68/120	
	Relevé de notes intermédiaire édité le 02/06/2022			
2000 al 04 mile al 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.	agogique a attribution au titre de « Expert en Systemes d'Information » :	Monono monological	NOYEIIIE BEILIE BEILEI AIE	
Commission noda	commission bear			

Signatures

84-Brs Rue Sainte-Marie 97400 SAINT-DENIS

OSIPro – sas au capital variable maximum de 250 000 € - SIRET 821 167 459 00014 – APE : 8559 B – Siège : 17 bis rue Juliette Dodu – 97400 Saint Denis – Réseau Partner Formation, ISITECH, HESIP www.hesip.re

CERTIFICAT DE TRAVAIL

Je soussigné(e), M. CARDIN, agissant en qualité de Comptable de la Société NIXIA ENGINEERING SYSTEM, située LOT COJONDE 97460 ST PAUL

Certifie que :

Monsieur SOILIH Mohamed Ahmed Demeurant 23 Rue des Jacinthes Central FAC1 97490 SAINT DENIS Affilié(e) à la sécurité sociale sous le n° 1-96-05-99-397-074-69

a été employé(e) au sein de notre Société en qualité de Apprenti, au coefficient , à l'échelon , dans la catégorie Non Cadre, du 28/07/2021 au 08/07/2022.

La clause ci-dessous s'applique si la rupture de votre contrat de travail est non consécutive à une faute lourde et ouvre droit à prise en charge par le régime d'assurance chômage et si cette rupture intervient dans votre entreprise, cette dernière garantissant collectivement ses salariés contre les risques santé et prévoyance.

En application de l'article L.911-8 du code de la sécurité sociale, Monsieur SOILIH Mohamed Ahmed bénéficiera, à compter de la date de cessation de son contrat de travail, soit à compter du 08/07/2022, du maintien à titre gratuit des garanties frais de santé et prévoyance, à savoir des remboursements de soins liés à la maladie, l'accident ou la maternité ainsi que des garanties prévoyance, à savoir contre les risques décès, d'incapacité de travail ou d'invalidité prévues par le contrat de prévoyance souscrit par l'entreprise et ce, pendant une période égale au maximum à la durée d'indemnisation du chômage, et dans la limite de la durée du dernier contrat de travail (ou des derniers contrats de travail consécutifs au sein de notre entreprise), sans pouvoir excéder 12 mois. Les garanties maintenues seront identiques à celles en vigueur dans l'entreprise et seront applicables dans les mêmes conditions aux ayants droit du salarié qui en bénéficiaient effectivement à la date de la cessation du contrat de travail.

Monsieur SOILIH Mohamed Ahmed nous quitte ce jour libre de tout engagement.

Fait à ST PAUL, le 08/07/2022

Lotissement Cojondé - Zone de Cambaie 97460 Saint-Paul Tel : 0262 61 10 10 Siret : 803 517 986 000 11 NIXIA ENGINEERING SYSTEM LOT COJONDE 97460 ST PAUL

SIRET: 80351798600011 NAF: 6202B

URSSAF:

Date d'entrée : 28/07/2021 Date ancienneté : 28/07/2021 Nature d'emploi : Apprenti

Statut catégoriel : Non Cadre Position: Niveau:

Echelon: Matricule: 00030 N° S.S.: Coefficient: 1-96-05-99-397-074-69

Service:

Monsieur SOILIH Mohamed Ahmed

23 Rue des Jacinthes Central FAC1 97490 SAINT DENIS

CCN: Durée CP: art. L. 3141-3 à L.3141-11 et L.3141-19; durée préavis: art L.1234-1 et L.1234-2, L.1237-1, L.1237-6, L1237-10

			Part	Part
Libellé	Base	Taux	Salarié	Employeur
(Salaire de base (Apprenti)	151,67	10,850	1 645,62)
Absence pour congés payés	9,00	63,293	-569,64	
Du 17/06/22 au 17/06/22	1	, , , , ,	, .	
Du 22/06/22 au 24/06/22				
Du 28/06/22 au 30/06/22				
Indemnité de Congés Payés pris N-1	9,00	1,000	569,64	
Conic manuala Dádusation mánánala do catications	4 645 60			
Smic pour la Réduction générale de cotisations	1 645,62		4 645 60	
Total Brut SS			1 645,62	
Santé				
Sécurité Sociale - Maladie, Maternité, Invalidité, Décès	345,58			24,19
Sécurité Sociale - Maladie, Maternité, Invalidité, Décès	1 300,04			91,00
Accidents du travail - Maladies professionnelles	1			
Accidents du travail - Maladies professionnelles	345,58			4,01
Accidents du travail - Maladies professionnelles	1 300,04			15,08
Retraite	İ			
Sécurité Sociale Plafonnée	345,58	6,900	-23,85	29,55
Sécurité Sociale Plafonnée	1 300,04			111,15
Sécurité Sociale Déplafonnée	345,58	0,400	-1,38	6,57
Sécurité Sociale Déplafonnée	1 300,04			24,70
Complémentaire Tranche 1	345,58	4,010	-13,86	20,77
Complémentaire Tranche 1	1 300,04			78,13
Famille	İ			
Famille - Sécurité Sociale	345,58			11,92
Famille - Sécurité Sociale	1 300,04			44,85
Assurance chômage	İ			
Chômage	345,58		İ	14,00
Chômage	1 300,04		İ	52,65
Chômage	1 645,62		İ	2,47
Autres contributions dues par l'employeur			İ	6,85
Exonérations, écrêtements et allègements de cotisations				-525,78
Total des cotisations et contributions			-39,09	12,11

Net à payer avant impôt sur le revenu

Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie

51,84

1 606,53 EUR

1 606,53

Impôt sur le revenu	Base	Taux	Montant	Montant cumulé
Impôt sur le revenu prélevé à la source	0,00	0,00	0,00	0,00
Net imposable			1 606,53	9 154,86
Montant net des heures Comp/Supp exonérées			0,00	0,00

Conges	N-1	N	Anc.	KII (n)
Acquis	26,00	2,50	0,00	0,00
Pris	15,00	0,00	0,00	0,00
Reste	11,00	2,50	0,00	0,00

ı		Plafond S.S.	Heures trav.	Jours trav.	Salaire brut	Allèg. cotis.	Coût employeur	Charges sal.	Charges pat.
ľ	Mois	3 428,00	151,67	15,00	1 645,62	-654,14	1 657,73	39,09	12,11
	Année	20 457,42	858,68	111,00	9 344,73	-3 714,47	9 413,50	189,87	68,77

BULLETIN DE PAYE Période de paye : 01/06/2022 au : 30/06/2022

NIXIA ENGINEERING SYSTEM LOT COJONDE 97460 ST PAUL

SIRET: 80351798600011 NAF: 6202B

URSSAF:

Date d'entrée : 28/07/2021 28/07/2021 Date ancienneté : Nature d'emploi : Apprenti

Statut catégoriel : Non Cadre Position: Niveau:

00030 Echelon: Matricule: N° S.S.: Coefficient: 1-96-05-99-397-074-69

Service:

Monsieur SOILIH Mohamed Ahmed

Date de paiement le : 30/06/2022

23 Rue des Jacinthes Central FAC1 97490 SAINT DENIS

CCN: Durée CP: art. L. 3141-3 à L.3141-11 et L.3141-19; durée préavis: art L.1234-1 et L.1234-2, L.1237-1, L.1237-6, L1237-10

Libellé	Base	Taux	Part Salarié	Part Employeur

Net à payer avant impôt sur le revenu

1 606,53

Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie

Impôt sur le revenu	Base	Taux	Montant	Montant cumulé
Impôt sur le revenu prélevé à la source	0,00	0,00	0,00	0,00
Net imposable			1 606,53	9 154,86
Montant net des heures Comp/Supp exonérées			0,00	0,00

Congés	N-1	N	Anc.	RTT (h)
Acquis	26,00	2,50	0,00	0,00
Pris	15,00	0,00	0,00	0,00
Reste	11,00	2,50	0,00	0,00

Net payé :	1 606,53 EUR			
	_			

		Plafond S.S.	Heures trav.	Jours trav.	Salaire brut	Allèg. cotis.	Coût employeur	Charges sal.	Charges pat.
	Mois	3 428,00	151,67	15,00	1 645,62	-654,14	1 657,73	39,09	12,11
,	Année	20 457,42	858,68	111,00	9 344,73	-3 714,47	9 413,50	189,87	68,77